

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 19 juin 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°37

DÉCISION N° 0-20935-2009/DEF/EMM/STN
portant changement de position du bâtiment de commandement et de soutien de la guerre des mines « Loire ».

Du 4 juin 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals ».*

DÉCISION N° 0-20935-2009/DEF/EMM/STN portant changement de position du bâtiment de commandement et de soutien de la guerre des mines « Loire ».

Du 4 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 1 9 6 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Lettre n° 0-79909-2008/DEF/EMM/PLANIF/-- du 23 octobre 2008 (n.i. BO).
- d) Note n° 0-4038-2009 du 23 février 2009 (n.i. BO).
- e) Lettre n° 172/AMF/BREST/SG du 24 novembre 2008 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°21 du 19 juin 2009, texte 37.

Le bâtiment de commandement et de soutien de la guerre des mines « Loire » a été placé en position « en complément » le 26 mai 2009 [référence c)].

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [références b) et d)] seront menées sous l'autorité de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

Le transfert d'une partie du plan d'armement rénové (PAR) du bâtiment « Loire » vers l'atelier militaire de la flotte (AMF) Brest sera organisé en liaison avec l'état-major de la marine bureau effectifs (EMM/EFF) [référence e)].

Le dossier de transfert du bâtiment sera établi en vue de sa prise en charge par la base navale de Brest.

À l'issue de sa condamnation, la coque est destinée à la déconstruction.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Pierre-François FORISSIER.